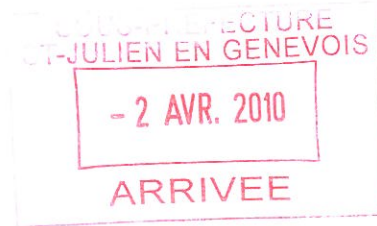


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

n° 24 / 2010

Nombre de membres :

en exercice : 68  
présents : 58  
procuration : 0  
votants : 58



**L'an deux mil dix, le vingt neuf Mars à vingt heures,**

le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Bernard GAUD, Président.

Date de convocation : 18 Mars 2010.

**PRESENTS** : JOUVENOZ B, GUILLOT A, ETCHART C, DUCRUET A, DURET B, PETIT C, BONAGURO J, REBOIS G, DUVAL L, BONIER R, GAUD B, CUZIN A, MARMILLOUD D, THEVENOZ P-H, SOCQUET G, CAYRON V, ROSAY E, MENEGHETTI M, PYTHON F, BORGOGNON A, ROGUET G, COURTIOL J-B, FLEITH P, MERMIN M, SERVIA C, MERY D, VERDEL J, TAGAND R, BUZENET M, BULLAT A, DUNAND H, BLONDIN V, THENARD J-M, BRACHET E, NICOUD G, DE SMEDT M, PERRY G, VIELLIARD A, BRUNET P, GAUDILLET I, BALMENS C, BURNIER C, VIOUD M, FOL B, FAVRE M, VUKICEVIC P, DELVA C, RACLET C, SOGNO M, VILLET R, ERNST D, BUET J-P, DECARRE G, SAUTIER P, BURRIN M, ANDREANI X, BUDAN F, DEGENEVE G.

**ABSENTS** : HOTELLIER J-F, FILOCHE I, DE MONCEAU H, GUILLET F.

**EXCUSES** : PECORINI J-L, CRASTES P-J, FELIX Y, CENA F, STALDER A, CHAUVET M.

Monsieur GUILLOT André a été élu secrétaire.

**COMPETENCE HABITAT**

**MODIFICATION DU DISPOSITIF DE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL :  
SUPPRESSION DE L'AIDE INCITATIVE « PERFORMANCE ENERGETIQUE »**

## COMPETENCE HABITAT

### MODIFICATION DU DISPOSITIF DE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL : SUPPRESSION DE L'AIDE INCITATIVE "PERFORMANCE ENERGETIQUE"

BV/CC/100329 | 24

#### ✚ Rappel des aides de la CC du Genevois

*Le principe du dispositif est le suivant : des aides de base modulées en fonction du nombre de logements par opération pour les logements PLUS et PLAI, auxquelles s'ajoutent des aides incitatives :*

<b>Aide de base : logements PLUS/PLAI</b>	<b>Montant de l'aide</b>
<b><i>Pour les opérations de moins de 20 logements</i></b>	
aide de base PLUS	50 € / m <sup>2</sup> de surface utile
aide de base PLAI	150 € / m <sup>2</sup> de surface utile
<b><i>Pour les opérations ayant entre 21 et 40 logements</i></b>	
aide de base PLUS	40 € / m <sup>2</sup> de surface utile
aide de base PLAI	125 € / m <sup>2</sup> de surface utile
<b><i>Pour les opérations ayant plus de 41 logements</i></b>	
aide de base PLUS	30 € / m <sup>2</sup> de surface utile
aide de base PLAI	100 € / m <sup>2</sup> de surface utile
<b>Aide incitative : logements familiaux PLUS/PLAI</b>	
<i>pour performance énergétique</i>	+ 2 500 € / logement
<i>pour des logements adaptés</i>	+ 2 000 € / logement
<i>pour des logements « jeunes »</i>	+ 1 500 € / logement
<i>pour des opérations d'acquisition amélioration</i>	+ 1 000 € / logement

*Le plafond subventionnable de l'aide de base pour les logements PLUS et PLAI est fixé à 65 m<sup>2</sup> de surface utile.*

#### ✚ L'aide incitative "performance énergétique"

Pour inciter les opérateurs à construire des logements de qualité, diminuer la facture énergétique des futurs locataires et concourir à une baisse des émissions de gaz à effet de serre, la CCG accorde une aide incitative de "performance énergétique" pour les opérations qui ne dépassent pas le seuil de 65 kWh/m<sup>2</sup>/an en terme de performance thermique du bâtiment (label bâtiment basse consommation).

Le montant de la subvention de la CCG est de 2 500 € / logement réalisé, en plus des aides de base. L'incitation financière s'appliquera jusqu'à la programmation 2012, date à laquelle les opérateurs auront l'obligation de déposer des permis de construire avec des opérations labellisées « bâtiment basse consommation » (BBC).

#### ✚ Le bilan de l'aide sur l'année de programmation 2009

Sur la programmation de logements sociaux 2009, 60 % des logements ayant fait l'objet d'une demande de financement se sont inscrits dans une opération labellisée BBC.

Même si ce niveau de performance n'est pas encore obligatoire, nous observons que les opérateurs sociaux s'inscrivent de plus en plus dans ce niveau de prestation ou dans une consommation d'énergie inférieure de 20 % à la consommation de référence de la réglementation en vigueur (RT 2005).

Ce premier bilan démontre la réussite de cette incitation, liée à l'aide supplémentaire de la CCG mais aussi à un contexte réglementaire (Loi "Grenelle 1" d'août 2009) encourageant la production de logements labellisés BBC.

.../...

### Impact financier de l'aide sur l'année de programmation 2009

Cette aide a représenté plus de 30 % de l'engagement financier de la CCG sur l'année 2009, ce qui montre un impact budgétaire pour la CCG plus élevé que ce qu'il n'avait été estimé lors du vote de cette disposition, (voir le tableau ci-dessous).

	<b>Impact budgétaire prévisionnel annuel</b>	<b>Impact budgétaire année 2009</b>
Nombre de logements	28*	105
Montant de l'aide incitative "performance énergétique"	70 000,00 €	262 500,00 €

\* Simulation selon la réalisation des objectifs du PLH, en considérant le retard accumulé ces dernières années. 165 logements financés par an en 2009, 2010 et 2011, dont 1/6ème labellisés BBC.

De manière à s'inscrire dans l'enveloppe budgétaire prévue initialement et au vu du niveau actuel de performance des constructions de logements sociaux, la Commission Logement considère que cette aide incitative n'est plus nécessaire et elle propose de supprimer cette disposition.

En conséquence, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de supprimer l'aide incitative "performance énergétique" dans le cadre du dispositif d'aide au logement social mis en place par la CCG.

- ADOPTE avec 3 abstentions (Mme Delva, Messieurs Burnier et Courtiol) -

Certifié exécutoire le **06 AVR. 2010** .....

Par délégation du Président,  
Le Directeur Général des Services



Le Président,  
Bernard GAUD

